

AVIS PUBLIC

DEPOT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026 – 2027 – 2028

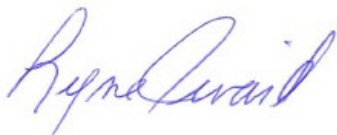
Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2025 par l'évaluateur de la MRC d'Acton, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à cet effet, tel que prévu à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC d'Acton (1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0);
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC d'Acton, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- Être déposée à la MRC d'Acton, sise au 1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0.

Donné à Upton, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an 2025



Lyne Rivard
Directrice générale et greffière trésorière,



AVIS PUBLIC

DEPOT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026 – 2027 – 2028

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 15^e jour du mois de septembre 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir :

1. Au bureau municipal ;
2. Sur le site internet de la Municipalité ;
3. Dans l'édition de septembre 2025 du journal municipal « Le Bavard »

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Lyne Rivard
Directrice générale et greffière trésorière,